



ENSEMBLE... ON EST PLUS FORT QUE LA MALTRAITANCE

EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

**Bulletin régional de liaison pour contrer la maltraitance et
promouvoir la bientraitance envers les personnes âgées**

MOT DE LA COORDONNATRICE RÉGIONALE

POUR VOUS DANS CE BULLETIN

1. Mot de la coordonnatrice régionale
2. Quoi de neuf - volet national
3. Quoi de neuf - volet régional
4. Rédaction et collaboration

Comme beaucoup de gens, mes fonctions habituelles ont été temporairement « mises sur pause » depuis mars dernier. Non pas parce que la maltraitance n'est pas une priorité, bien au contraire. Cependant, la coordination des actions, la concertation et le développement de partenariats, bref mon mandat habituel, est possible en majeure partie grâce aux partenaires. La plupart ont été également plongés dans la crise et ont dû se réorganiser et s'adapter ce qui a rendu le travail régulier plus difficile. J'ai également été appelée à prêter main-forte à d'autres tâches. J'ai cependant continué de répondre à ceux qui m'interpellent, fait de la sensibilisation à plus petite échelle étant plus limitée faute de maîtrise des moyens technologiques. Je tenais tout de même, de concert avec le comité régional d'orientation en lutte à la maltraitance, à vous tenir informé par le biais de ce bulletin de liaison.

Le 15 juin est à nos portes : *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées*. Il faut être plus vigilant que jamais et garder l'œil ouvert face aux situations possibles de maltraitance. L'activité régionale prévue pour l'occasion a dû être annulée considérant les règles entourant les rassemblements. Je tiens d'ailleurs à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont été volontaires, instigateurs ou contributeurs pour organiser cet événement. Je souhaite que ce ne soit que partie remise! Tout de même, afin de souligner cette journée du 15 juin, un ensemble d'outils à utiliser à votre guise (réseaux sociaux, courrier électronique, etc.) sous forme de « clé en main » vous a été acheminé (ou vous sera envoyé incessamment) par votre organisateur communautaire ou par le biais de votre Table locale de concertation en maltraitance. Il est également disponible au www.luttecontrelamaltraitance.ca dans la section Boîte à outils. Plusieurs outils pourront être utilisés à tout autre moment dans l'année. C'est le cas notamment d'une grande nouveauté soit des « Fiches éclairs », l'une conçue pour la personne âgée et l'autre pour l'entourage. Soyez curieux, allez consulter le site Web et partagez!

Dans toute cette période de bouleversement et d'instabilité, je tiens à remercier plusieurs partenaires communautaires qui m'ont manifesté leur disponibilité pour aider le réseau ou ont prêté eux aussi main-forte, en dehors de leur mission, et ce dépendamment du besoin. La solidarité est une « conséquence » positive de cette pandémie.

Je sais et suis profondément convaincue que bien que les actions de concertation ou de sensibilisation face à la lutte contre la maltraitance ont été « suspendues », vos acquis sur le repérage et l'intervention en maltraitance demeurent, ça compte plus que tout. Ne lâchez pas, nous allons nous en sortir!



QUOI DE NEUF - VOLET NATIONAL

ENTENTE – CADRE NATIONALE ET PROCESSUS D'INTERVENTION CONCERTÉS

En octobre dernier, le Secrétariat aux aînés (SA) a déposé à l'Assemblée Nationale le *Rapport annuel 2018-2019 de l'Entente-cadre nationale et du déploiement des processus d'intervention concertés pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019*.

Le rapport donne les éléments inclus dans le chapitre III de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (Loi), notamment le déploiement des processus d'intervention concertés dans chacune des régions et l'élargissement de l'Entente-cadre en vue de tenir compte des réalités spécifiques des personnes âgées autochtones du Québec et des personnes majeures en situation de vulnérabilité.

Vous pouvez consulter le rapport sur le site du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002396>.

Comme Chaudière-Appalaches n'a été déployée officiellement qu'en avril 2019, avec un léger retard, on peut dire qu'aucune donnée significative ne figure dans le rapport mais il peut être intéressant de le consulter. La sortie du rapport 2019-2020 est retardée en raison des ralentissements occasionnés par la pandémie.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET TOUTE AUTRE PERSONNE MAJEURE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

En octobre dernier, le Secrétariat aux aînés (SA) a également déposé à l'Assemblée Nationale le *Rapport annuel 2018-2019 portant sur le Chapitre II - Politique de lutte contre la maltraitance de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*.

Le rapport couvre la période du 30 mai 2017 au 31 mars 2019 et donne les éléments inclus dans le chapitre II de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité (Loi), notamment : l'adoption et la mise en œuvre de la politique, la diffusion de celle-ci et les travaux de révision prévus à son sujet.

Vous pouvez consulter le rapport sur le site du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002395>.

INITIATIVES DE TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES ÂÎNÉS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

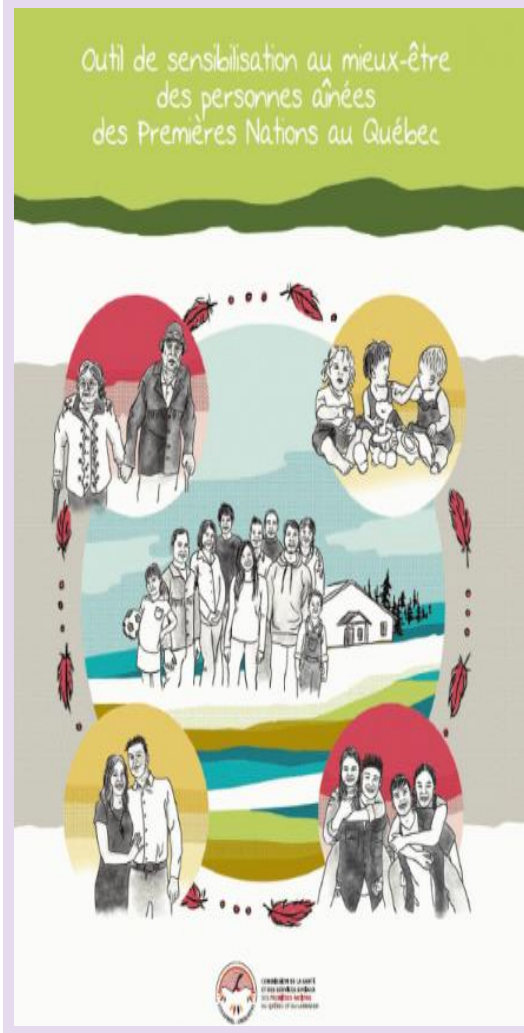
Le 12 novembre 2019, le SA du ministère de la Santé et des Services sociaux a réuni à Drummondville tous les travailleurs de milieux et les gestionnaires du programme ITMAV du Québec. Cette journée a été organisée afin de donner l'occasion aux travailleurs de milieux et aux gestionnaires d'échanger, d'obtenir de la formation et de l'information pertinentes concernant leur travail et leur rôle.

Rappelons que les travailleurs de milieux (TM) réfèrent des aînés en situation de vulnérabilité vers les bonnes ressources afin de répondre à leurs besoins. Le programme tend donc à favoriser leur connexion ou reconnexion avec les ressources de leur milieu, leur inclusion sociale, le développement de leur pouvoir d'agir et de manière plus générale, à améliorer leur qualité de vie.

Cette rencontre a aussi été l'occasion d'annoncer un nouveau soutien financier en appui au programme ITMAV, soit l'octroi d'un montant de plus de 370 000 \$ à l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA) de l'Université Laval.

Ce soutien financier, qui sera réparti sur trois (3) ans, est attribué dans le cadre du volet Soutien aux actions nationales 2019-2020 du programme Québec ami des aînés (QADA) et vise le déploiement à travers le Québec d'une formation et l'offre d'un soutien individuel et par le biais des communautés de pratique. La formation visera précisément l'appropriation des outils contenus dans la trousse « *Repérer, comprendre et accompagner les personnes âgées isolées socialement* ».

<https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2017/12/trousse-daccompagnement.pdf>.



Bien que nous n'ayons pas dans notre région de communauté des Premières Nations, il n'est pas impossible que nous ayons à intervenir avec des gens issus de ces communautés sur notre territoire. À ce titre, il est intéressant de prendre connaissance cet outil de sensibilisation qui peut soutenir l'intervention au niveau de la reconnaissance de la situation de maltraitance.

Dans le but de mettre les aînés des Premières Nations à l'honneur et de souligner leur contribution à la société, tant sur le plan culturel que sur le plan social, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) a conçu un outil visuel. Il s'agit d'une brochure informative, ponctuée d'illustrations, qui est destinée à la fois aux intervenants, à un public jeune ou adulte ainsi qu'aux membres de la communauté. Elle vise à les sensibiliser aux changements de mode de vie vécus par les aînés. Elle permet de synthétiser différents aspects propres au mieux-être, au respect et à la notion de maltraitance (non-respect) envers les personnes aînées et favorise la reconnaissance des situations souhaitées et de celles à éviter. L'outil a été créé par des aînés et des intervenants des Premières Nations. Il est disponible en ligne sur le centre de documentation de la CSSSPNQL. Il est également possible de commander des copies papier en écrivant à l'adresse de courriel info@cssspnql.com.



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes aînées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Plusieurs nouvelles études ont été publiées récemment par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées. Vous pouvez accéder à ces publications, en cliquant le lien ci-dessous :
<http://maltraitedesaines.com/fr/actualites>.

QUOI DE NEUF - VOLET RÉGIONAL

SITE WEB LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Des mises à jour et du développement s'opèrent de façon continue sur notre site Web régional en maltraitance. D'ailleurs, les **trajectoires de repérage et d'intervention** disponibles pour notre région y ont été déposées sous l'onglet « *Boîte à outils* ». De plus, vous y retrouverez des capsules vidéos sur le **Guide de référence pour contrer la maltraitance envers une personne aînée**. Ces capsules ont été conçues pour en faciliter la navigation directement sur le Web. Allez-y et soyez curieux en consultant le site au www.luttecontrelamaltraitance.ca.

Pour nous tous, au moment de lire ces lignes, nous sommes dans un moment de crise sanitaire. Cependant, nous sommes à l'aube de la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* du 15 juin tel que vous l'avez lu en début de bulletin. Prenons le temps de faire une prise de conscience collective sur la situation de pandémie sous l'angle de la possible maltraitance envers les aînés.

Cette période de turbulences sociales et sanitaires (Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, mars 2020) comporte de nombreux impacts, nous le savons bien. Des conséquences possibles et bien réelles peuvent ressurgir en cette période pouvant placer nos aînés dans des situations de maltraitance.

Vous connaissez les facteurs de risque de la maltraitance pour un aîné? Ce sont des caractéristiques liées à un individu ou à son environnement augmentant ses probabilités de vivre de la maltraitance comparativement à la population en général. Pour certains de nos aînés, la période de pandémie a créé un terreau fertile pour ces facteurs de risque. Du jour au lendemain, plusieurs d'entre eux se retrouvent en situation d'isolement social plus marqué, les laissant à la merci de divers types « d'arnaques » et de fraudes par le Web (textos, courriels, etc.) ou par téléphone. D'autres se retrouvent en confinement avec la personne maltraitante, sans possibilité de contact avec l'extérieur, les rendant plus vulnérables et exposés à de potentielles situations de maltraitance psychologiques, financières, physiques pour ne nommer que celles-ci. Le stress engendré par la perte d'emploi, la possible diminution du revenu d'un proche d'un aîné, ne serait-ce que temporaire, peut contribuer à augmenter la tension dans la relation avec celui-ci ou à laisser place à l'apparition de conflits interpersonnels, à l'augmentation de la consommation d'alcool ou de drogue rendant notre protagoniste davantage exposé à des situations de maltraitance.

Un facteur de risque ne signifie pas automatiquement qu'il y a de la maltraitance. Nous devons cependant être conscients que notre contexte global sociosanitaire a un impact sur nos aînés et nos gens vulnérables. Chacun de nous doit faire du repérage d'indices de maltraitance et référer selon les trajectoires en place pour procéder à l'évaluation de ceux-ci. Plus la maltraitance est repérée rapidement, plus on a de chances d'en réduire son escalade, et ce, que nous soyons en contexte de pandémie ou pas.

Ensemble, en Chaudière-Appalaches soyons conscients des impacts de la crise. Soyons vigilants, gardons l'œil ouvert, repérons et signalons les situations de maltraitance à notre coordonnateur clinique, à notre supérieur immédiat, à notre gestionnaire, à notre commissaire aux plaintes et à la qualité des services, etc. (selon les trajectoires et politiques en place en matière de maltraitance de notre organisme ou de notre CISSS).

Dans le doute, pour du soutien et des conseils professionnels ou pour référer une personne de notre entourage, un usager, un résident, la Ligne Aide Abus Aînés est là pour nous : 1 888-489-2287.

INITIATIVES POUR LES AÎNÉS



Depuis avril dernier, Desjardins, un de nos partenaires du secteur financier a mis sur pied plusieurs initiatives pour accompagner ses membres en période de pandémie. Parmi les mesures mises en place pendant cette période, Desjardins a rehaussé la visibilité du programme Maître de sa vie et de ses biens, lequel permet de sensibiliser les personnes âgées aux risques de maltraitance financière. Pour en savoir davantage sur les initiatives de ce partenaire, consultez le communiqué de presse suivant : <https://blogues.desjardins.com/communiqués-de-presse/2020/04/ligne-attente-prioritaire.php>.

STATISTIQUES LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS 2019-2020

Comparativement à 2018-2019, le nombre d'appels pour de la consultation professionnelle a augmenté passant de 13 à 43 appels pour 2019-2020. Les appels en provenance de la population sont sensiblement comparables. Continuez d'utiliser et faire connaître la Ligne Aide Abus Aînés : 1 888-489-2287.

Source : Ligne Aide Abus Aînés, statistiques LAAA au 31 mars 2020.

Le Québec est en déconfinement, graduellement en reprise d'activités. Il en est de même pour la majorité d'entre nous, partenaires « *Alliés contre la maltraitance envers les aînés* ». Dès l'automne, faites part de votre besoin en formation sur la maltraitance envers les aînés, que vous soyez gestionnaire, intervenant ou bénévole, une formation existe pour vous.

Le réseau public peut suivre une formation disponible sur l'environnement numérique d'apprentissage (ENA). Il est prévu pour le secteur communautaire que cette formation soit dispensée en présence. À cet effet, à court terme une évaluation sera réalisée sur l'urgence du besoin, le nombre de participants, les locaux ou les moyens technologiques disponibles pour déterminer la modalité pour chaque demande. Ceci s'effectuera dans un souci de respect des consignes de la santé publique en matière d'hygiène et de distanciation sociale en vigueur à ce moment.

Pour information, contacter votre organisateur communautaire ayant le « dossier aînés » ou votre coordonnatrice régionale en lutte contre la maltraitance envers les aînés, madame Julie Forgues.

**REPRISE
GRADUELLE DES
ACTIVITÉS**



RÉDACTION ET COLLABORATIONS

RESPONSABLE

Madame Julie Forgues, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées — Chaudière-Appalaches

COLLABORATRICES

Madame Lynda Boudreault, conseillère en littératie financière, Desjardins

Madame Élisah Rajaonimaria, coordonnatrice nationale, Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux



DATE DE PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **26 OCTOBRE 2020**

DATE DE TOMBÉE POUR PRODUCTION DES ARTICLES **1^{er} OCTOBRE 2020**

Si vous souhaitez faire connaître une activité, un événement, un bon coup.

Si vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les aînés.

Si vous avez des commentaires, questions ou suggestions.

Faites-les parvenir à madame Julie Forgues à l'adresse suivante : julie_forgues@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418-380-8992, poste 84597.

